

POUR UNE POLITIQUE TERRITORIALE DU VIEILLISSEMENT

*par Patrice Leclerc **

La question de l'avancée en âge appelle des attitudes et des réponses fondamentalement nouvelles à chaque niveau territorial pertinent.

L'évolution des modalités d'accompagnement réalisées par les acteurs médico-sociaux a permis de diversifier et d'améliorer les réponses aux problèmes vécus par les personnes âgées. Nombre d'entre elles paraissent pourtant encore insatisfaisantes face à la révolution démographique qui se prépare. En particulier, les enjeux du vieillissement sont encore trop rarement pris en compte dans les politiques locales et territoriales. Pourtant, il ne devrait plus être possible aujourd'hui de mener une politique dans les quartiers, dans les villages, sans intégrer cette question majeure du vieillissement des habitants, des citoyens, des électeurs.

Ré-interroger la logique de la politique vieillesse

Il faut penser la ville, l'agglomération et les pays de demain en prenant en compte cette réalité et les attentes des habitants eux-mêmes. C'est tout l'enjeu d'une nouvelle approche territoriale qui vient ré-interroger toute la logique de la politique vieillesse construite principalement sur la base d'établissements et de services. Or, le processus du vieillissement reste encore essentiellement sous-tendu par des représentations négatives : perte d'autonomie, de vie sociale... Cette approche réductrice engendre des réponses qui deviennent bien souvent des contraintes pour les collectivités territoriales. Toutefois, lorsque ces dernières ont pensé ce processus dans son ensemble, ces images négatives se sont modifiées grâce à un éventail de nouvelles réponses. Ainsi, le phénomène démographique, intégré différemment dans les politiques locales, ouvre des perspectives en termes de potentiel social, comme de politique de prévention. Par ailleurs, lorsque cette approche du vieillissement considéré comme processus fait partie intégrante du projet, elle conduit nécessairement à innover localement et à faire émerger de nouveaux maillages partenariaux (1).

Continuer à pouvoir vieillir dans un territoire où vivent également des personnes plus jeunes est un souhait légitime. Imaginons le pire : on pourrait privilégier des zones, des secteurs, en ville ou à la campagne, « réservés » à des publics sélectionnés en fonction de leur âge et de leurs capacités ; on développerait à leur inten-

** Responsable du Programme Personnes Âgées de la Fondation de France, patrice.leclerc@fdf.org*

(1) À Clamecy (Nièvre), la prise en compte des besoins des personnes âgées a permis la mise en place d'un service de transport, entre un quartier HLM excentré et le cœur de la ville, au bénéfice de toute la population.



tion des modes de transport, d'habitat et des offres de services spécifiques. On assiste d'ailleurs déjà à l'éclosion de tels projets. Cette formule faciliterait sans doute l'organisation d'une multitude de services « adaptés » à chaque profil de population. Nous pouvons néanmoins nous interroger sur l'impact de cette « ghettoïsation » sur la société dans son ensemble. Quelles possibilités de développement pour ces personnes privées d'une nécessaire confrontation avec l'altérité ? Quelles possibilités de projections dans l'avenir pour les plus jeunes, en l'absence de racines, de partage de mémoire collective et de représentation du parcours de vie dans son intégralité ? La personne âgée conserve-t-elle sa citoyenneté ou celle-ci se réduirait-elle de concert avec la baisse de ses capacités ou la diminution de ses rôles sociaux ?

Les personnes âgées et la Fondation de France

Rompre l'isolement des personnes âgées, leur redonner les moyens de participer à la vie de leur quartier, de leur village, tels ont toujours été les grands principes d'intervention de la Fondation de France en direction de ces publics.

Dans les années 1970, pour la plupart des personnes, le seuil fatidique des 65 ans constitue un véritable passage : l'entrée dans la sphère du troisième âge est synonyme de la vieillesse. Face à l'isolement, à la perte d'identité sociale des nouveaux retraités, la Fondation de France a soutenu alors de nombreux projets : installation du téléphone, création de clubs et d'universités du troisième âge...

Dans les années 1980, l'image du troisième âge se modifie, le vieillissement s'affirme, le temps de vie à la retraite s'allonge, les « vieux vieillissent ». Comment changer le regard sur les personnes âgées ? Comment changer la vie en institution, permettre une offre diversifiée de lieux de vie ? De nombreux chantiers, toujours en cours aujourd'hui, sont réalisés dans le même objectif : placer la parole des personnes âgées au cœur des projets ; inventer de nouvelles pratiques respectant davantage la dignité des personnes (2) et accompagner professionnels et bénévoles ; concevoir et soutenir de nouveaux lieux d'accueil, plus humains, en lien avec le quartier, le village (soutien à la création de petites unités de vie, de domiciles collectifs, d'appartements regroupés, de maisons de quartier, d'hébergements temporaires, d'accueils de jour).

Le programme « Vieillir dans son quartier, dans son village » a été mis en place depuis 2001. Avec ce programme, la Fondation de France entend donner des pistes de réflexion et continuer à améliorer la vie des personnes vieillissantes. Au travers de cette dynamique territoriale, l'enjeu est le changement de regard des professionnels, des élus et de la société civile sur le vieillissement.

(2) A-t-on déjà oublié le vocabulaire en vigueur : « hospice », « asile », « pensionnaire » ? Au square de Nanterre, s'affichait encore en 1980, l'inscription : « Interdit aux chiens et aux pensionnaires de l'hospice ». Exclue de la ville, ces vieux indigents étaient désignés non seulement comme des intrus, mais ils étaient, le plus souvent, accueillis et logés dans des conditions inacceptables.

S'inscrire dans des territoires de projets...

Tous les territoires de vie sont en mutation : repères, modes de fonctionnement et relations des habitants au territoire changent ; la mobilité est un facteur déterminant sur la manière d'habiter le monde et sa place dans le tissu social. Que l'on vive en milieu rural, urbain ou périurbain, riche ou pauvre, que l'on soit d'origines ou de cultures différentes, ces mutations n'auront pas la même incidence sur le devenir de chacun. Dans ce paysage, la commune reste une entité forte et aisément repérable par les habitants âgés. Les projets doivent donc s'inscrire dans des configurations de territoires pertinentes pour la conduite d'actions concrètes et compréhensibles. Quant aux formes d'accompagnement envisagées, on veillera à ce qu'elles les maintiennent ancrés dans un environnement qui préserve leurs repères, facilite leur vie quotidienne et leur donnent du sens à vivre.

Dans cette ligne d'action, le centre de soins, l'ADMR (3) et les élus du canton de Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron), dont 40 % des habitants ont plus de 60 ans et vivent isolés, ont mis en place, pour les rencontrer, une « correspondante itinérante ». Sa présence permet en particulier de rejoindre celles ou ceux qui sont à la fois démunis vis-à-vis des administrations et en retrait par rapport aux formes de vie collective organisées.

Comme en témoigne la démarche « vieillir dans son quartier, dans son village », deux types de territoires pertinents commencent à émerger pour engager une dynamique locale : les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ils offrent en effet deux échelles intéressantes pour la prise en compte du transport, de l'accessibilité et de la mobilité résidentielle. Penser l'organisation à l'échelle strictement communale induit automatiquement une limitation dans les possibilités d'accès aux différents services.

...concrétisant un projet de territoire

Le « vieillir » concerne tous les acteurs et tous les territoires : pays, communautés de communes, agglomérations. En effet, ces territoires peuvent être considérés comme une entrée potentiellement refondatrice d'une action gérontologique de terrain. Leur devenir est, avant tout, une question de qualité de vie pour l'ensemble des habitants. Cette dernière nécessite une approche transversale des questions. Il s'agit bien de passer « d'un territoire à projets » à « un projet de territoire » qui intègre la place du citoyen et son devenir (4).

Ce passage d'une politique sociale vieillesse à une politique territoriale du vieillissement invite à entrer dans une phase de

(3) Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

(4) Cf. le Colloque « Vieillesse et Territoire à l'horizon 2030 », sous l'égide de la DATAR et de l'Université de Paris-IV-Sorbonne, Paris, 13 septembre 2005.



découverte du « vieillir » avec tous les acteurs, y compris les habitants vieillissants eux-mêmes. En effet, il s'agit bien de découverte car, quand on parle de l'expérience des vieux, il ne faut pas oublier qu'ils n'ont pas celle de vieillir.

En explorateurs de leur propre « vieillir », ils sont là avec leur âge, leur parcours de vie et parmi les autres, pour défricher un chemin que tous seront aussi amenés à parcourir. Lorsqu'on évoque le village, surgissent des souvenirs, des représentations liés à l'histoire, l'âge, la génération ; pour la personne de 60 ans, de 80 ans ou 100 ans, il recouvre une réalité propre. Les habitants âgés disent souvent en parlant de leur village, ou de leur quartier : « Je ne reconnais plus mon quartier ; il y a des immeubles à la place des anciennes maisons ; je ne connais plus personne ». « J'ai toujours vécu ici ; je suis l'ancienne de la rue : c'est mon monde ».

Des logements et des rencontres

Le projet Habitat Senior a été initié par le CCAS de Belfort, à partir de la demande d'habitants âgés d'une tour HLM, désirant continuer à vivre dans leur logement et rester sur le quartier. Il comporte un volet réhabilitation de logements et aménagement des accès extérieurs contribuant au sentiment de sécurité (rampes, ascenseur agrandi) et un volet social avec l'aménagement d'appartements du rez-de-chaussée en espace d'animation et de rencontres. Il a mis trois ans pour aboutir, en partenariat avec l'office HLM.

Cet espace animation est ouvert depuis deux ans, tous les après-midi. Il été investi par les habitants. Les personnes âgées peuvent, dès lors, accéder à cet espace comme elles le souhaitent, pour se rencontrer ou organiser des fêtes : elles y accueillent aussi des voisins de l'immeuble et des personnes âgées de quartiers voisins. La mixité des âges est ainsi préservée et activée dans cette tour, l'objectif n'étant pas de créer un « immeuble de vieux ».

Afficher une politique prenant en compte le vieillissement est encore trop souvent considéré comme synonyme de déclin économique, de perte de vitesse, de léthargie. Tout reste également à découvrir et à inventer dans les nouveaux espaces de décision et de projet entre le social, l'économique, l'urbanisme et l'habitat.

Il s'agit donc de nommer le vieillissement sans cette référence systématique à la dépendance, ni au coût et charge pour les générations à venir, mais en l'associant à une image de richesse, facteur de développement local, solidaire et durable.

Patrice Leclerc

LA COMMISSION RÉGIONALE DU VIEILLISSEMENT DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Dans la continuité des travaux de la Conférence régionale de santé sur le vieillissement, une Commission régionale du vieillissement (CRV) a été installée en décembre 2000 en Languedoc-Roussillon.

La création de cette Commission est due à l'initiative des services de l'État (DRASS). La mission de la CRV est de rassembler, vers des objectifs communs, tous les intervenants directs ou institutionnels auprès des personnes âgées, afin de déterminer des actions coordonnées et opérationnelles.

La CRV s'est définie les axes suivants de travail :

- mieux connaître les attentes des personnes âgées et de leurs aidants ;
- pallier les effets du vieillissement par une meilleure prise en charge médicale et pharmaceutique et par le développement de la recherche, notamment en ce qui concerne le grand âge ;
- améliorer la qualité de vie des personnes âgées, en privilégiant un maintien à domicile sécurisé, en veillant à la continuité de la prise en charge et à une meilleure coordination des services ;
- soutenir l'entourage humain en consolidant les solidarités inter-générationnelles, en informant les aidants naturels et en facilitant leur engagement ;
- apporter son concours à l'évaluation des actions menées au niveau régional.

La Commission, réunie en formation plénière (près de 80 membres) deux à trois fois par an, repose sur un groupe d'animation d'une dizaine de personnes.

Parmi les travaux déjà effectués par le groupe d'animation, on peut citer : une synthèse des politiques (nationales, régionales, locales) sur le vieillissement ; la recherche d'une méthode unique d'instruction des dossiers de la part des institutions (État, Assurance maladie) ; une analyse transversale des schémas

gérontologiques départementaux de la région ; une analyse de la mise en place du dispositif de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) avec les cinq Conseils généraux de la région ; une étude relative aux besoins d'aide des personnes âgées dépendantes à domicile et en institution.

La Commission plénière a été l'occasion de présenter ces études, mais aussi de revenir sur les travaux lancés au début de la CRV : connaissance des attentes des personnes âgées et de leurs aidants, accompagnement des personnes âgées et de leurs aidants, coordination des actions, formation...

La CRV aborde aussi collectivement l'ensemble des questions nouvelles concernant les personnes âgées : nouveaux textes, problématiques et enjeux nouveaux (immigrés vieillissants, maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés, action des Comités locaux d'information et de coordination...).

À travers ses travaux, la CRV a prouvé sa raison d'être. En effet, elle apparaît comme un « forum » unique d'acteurs d'origine différente (État, Conseils généraux, professionnels, usagers, chercheurs...), une instance de vigie et de veille de l'égalité face au vieillissement, enfin une instance qui apporte des plus-values régionales aux politiques départementales sur des thématiques ciblées.

Pierre Chabas

Directeur délégué AROMSA (1)

Président de la CRV

Françoise Vidal-Borrossi

Chargée de mission AROMSA

(1) Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole